

Que faire lors d'intempéries majeures?

La Commission scolaire des Draveurs préconise le maintien du transport scolaire et de l'ouverture de ses établissements. Cependant, pour des raisons de sécurité, en saison hivernale, il arrive parfois qu'elle se voit dans l'obligation de suspendre le transport scolaire de certains de ses secteurs ou de l'ensemble de son territoire. La commission scolaire peut aussi suspendre ses cours ou, en cas de force majeure, fermer ses établissements et son centre administratif.

La décision de décréter la suspension du transport ou des cours ou encore la fermeture des établissements se prend tôt le matin. Ainsi, en cas d'intempéries significatives, nous vous invitons à consulter notre site internet au www.csdraveurs.qc.ca Ce site est constamment mis à jour et les informations relatives aux intempéries sont toujours intégrées de manière évidente sur notre page d'accueil. Vous pouvez aussi consulter le site web de l'école de votre enfant où les informations seront également disponibles.

Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez appeler à la Commission scolaire des Draveurs où un message secondaire faisant état de la situation en cas d'intempéries est enregistré dans les meilleurs délais. Vous pouvez aussi consulter les principales stations de radio et de télévision qui sont toujours informées de l'évolution de la situation.